

Le Mouton NOIR

Spécial élections syndicales

DOSSIER

Élections syndicales : les modalités de vote

Cette année et pour la première fois à la DGFIP, est mis en place un scrutin électronique qui aura lieu sur une période de 8 jours, du 29 novembre 07h au 06 décembre 16h. Mode d'emploi.

DEPUIS LE 29 OCTOBRE

- Ouverture sur Ulysse du portail électeur ;
- Mise en ligne des listes de candidats présentées par les organisations de la DGFIP.

Vous devrez vérifier et activer votre compte électeur sur le portail « élections professionnelles ».

Cette activation se fera par l'envoi, le jour de l'ouverture, d'un e-mail d'Élections MEF 2018 sur votre messagerie professionnelle qui contiendra un lien pour activer votre compte.

Ce lien vous amènera sur une page d'activation du compte électeur afin de procéder :

- 1) à la vérification de votre identité,
- 2) à l'attribution d'un identifiant, et
- 3) au choix d'un mot de passe.

Après avoir cliqué sur ce lien, vous saisirez votre code personnel d'activation constitué de 3 chiffres de votre numéro de Sécurité Sociale. Vous n'aurez plus ensuite qu'à créer un mot de passe.

Exemple :

Le code d'activation proposé est le :

2 89 06 77 45X 8X9 X3

Votre n° de Sécurité sociale est :

2 89 06 77 458 869 93

Le code d'activation à saisir est :

8 6 9

Cette même procédure d'activation du compte électeur pourra être effectuée sur le site Franceconnect.



12 NOVEMBRE

Accès aux professions de foi et candidatures des différents syndicats.

29 NOVEMBRE

Ouverture du vote.

6 DECEMBRE

Clôture du vote.

